



**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

ARRETE N° **26 - 2995** du **27 MAI 2026**

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Vincent LOISON**  
Technicien territorial principal 1<sup>ère</sup> classe  
Chef du bureau Conduite d'opérations et conservation du domaine public fluvial  
Service Eau et rivières domaniales  
Direction de la Transition écologique, de l'eau et de l'agriculture  
Direction générale adjointe des Infrastructures et du Développement territorial

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur LOISON, technicien territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, Chef du bureau Conduite d'opérations et conservation du domaine public fluvial, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

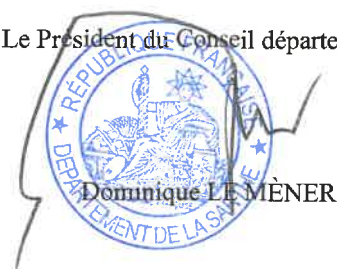
**à l'exception :**

- des commandes passées en exécution d'un marché signé supérieures à 5 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 5 000 € HT,
- correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur LOISON, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur LOISON et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le **27 MAI 2026**  
et de sa publication ou notification le **27 MAI 2026**